



Fiches-labels

Natureplus - revêtement de sol

Résumé des critères : Min 95% renouvelable ou minérale. Limite substances dangereuses et COV. Odeur. Efficacité d'utilisation. Cycle de vie (matière, énergie, eau, air, déchets...)



Label Nature Plus

Nom officiel

Natureplus

Site web

<http://www.natureplus.org>

Produits concernés

Revêtement de sol (entre autres)

Portée du label

Environnement et santé

Critères du label

Les critères de base des produits labellisés Natureplus sont :

- la part de matières premières renouvelables et/ou minérales doit représenter au moins 85% du contenu du produit et ne doivent pas être épuisables à court terme
- les substances nuisibles à la santé et à l'environnement sont interdites
- les processus de fabrication, de traitement et d'élimination ne font pas appel à des substances nocives.
- une aptitude à l'usage (rendement, résistance au frottement, nettoyage, etc)
- une conception écologique de l'emballage

A ces conditions de base s'ajoutent des critères spécifiques en fonction de la catégorie de produits. Par exemple, pour les revêtements de sol en linoléum :

Composition, interdictions et restrictions de matières

- Au moins 98% de la masse du produit doit être constitué de matières premières renouvelables et minérales
- Proportion de fibre de soutien et/ou support synthétique de maximum 15% du poids sec .
- Revêtement de surface exempté de composés aromatiques ($\leq 0,1\%$)
- Valeurs limites pour certaines substances, dont
 - Métaux (arsenic, cadmium, nickel, plomb, mercure, etc), y compris dans les pigments
 - Composés organiques hydrogénés
 - Pesticides (max 1mg/kg)
- Valeurs limites pour certaines émissions après 28 jours, dont
 - COV (COVT max 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$)
 - Formaldéhyde (max 36 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ou 0,03 ppm)
- Pas d'odeur désagréable ou étrangère au produit (max classe 3)

Obtention des matières premières, fabrication des produits semi-finis et production

- certificat d'origine du lin
- émission de COV limitée lors de la production (2g/m² de revêtement de sol)
- respect de paramètres écologiques par kilo de produit fini (utilisation d'énergie non-renouvelable, potentiel de réchauffement global, d'appauvrissement de l'ozone, photosmog, acidification).

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

<http://www.natureplus.org/index.php?id=111&L=3>

Qui est « derrière » ce label ?

Natureplus est une organisation basée en Allemagne qui oeuvre pour le développement durable dans le secteur de la construction. Actuellement, l'association a une centaine de membres dans différents pays européens. Ils proviennent tant des acteurs de la construction et des institutions scientifiques que des associations environnementales et de consommateurs. En Belgique, le label est représenté par l'asbl VIBE (<http://www.vibe.be>)

Contrôle indépendant

La décision d'attribution du label de qualité Natureplus est prise par un institut de contrôle indépendant (mais accrédité par Natureplus) sur la base des rapports et analyses prescrits par les

directives d'attribution. (NOTE : Je n'ai pas les noms)

Avis d'écoconso

Natureplus est considéré comme le label le plus sévère sur le marché des matériaux de construction, notamment en terme de substances dangereuses exclues. Les catégories de critères sont également plus fines que les autres labels. On trouvera plutôt ce type de produits dans des magasins spécialisés en éco-construction.

Références écoconso

- Fiche conseil n°172 : [Choisir un revêtement de sol écologique](#)
- Dossier : [Revêtements écologiques : le bon, le vrai et le beau !](#)
- Brochure : [On refait le mur ! Guide des petites rénovations écologiques, saines et accessibles](#)

Lien vers catalogue de produits labellisés

<http://www.natureplus.org/index.php?id=57&L=3>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/natureplus-revetement-de-sol>